

FICHE PRODUIT
SANTÉ TNS

1. LA CIBLE

Les Travailleurs Non-Salariés et mandataires sociaux de 18 à 70 ans et leur famille.

2. LES GARANTIES

Le tableau des garanties complet est disponible en téléchargement sur www.sollyazarpro.com

4 formules de garanties à compléter par 1 surcomplémentaire.

| <p>LES GARANTIES DE BASE</p> <p>DEDUCTIBLES MADELIN</p> <p>→ L'HOSPITALISATION Prise en charge des honoraires jusqu'à 400% de la BR pour les médecins adhérents au DPTAM¹.</p> <p>→ LES FRAIS MEDICAUX Jusqu'à 300% de la BR pour les médecins adhérents au DPTAM¹.</p> <p>→ LA PHARMACIE Prise en charge de la pharmacie à 100% de la BR, quel que soit le taux de remboursement du RO.</p> <p>→ LES PROTHESES DENTAIRES Une garantie allant jusqu'à 400% pour les prothèses dentaires acceptées et un forfait annuel de 300€ pour les prothèses, implants et facettes non remboursés.</p> <p>→ L'OPTIQUE Un forfait monture et verre jusqu'à 500€.</p> <p>→ LE FORFAIT COUP DUR Un capital « maladie grave » dès la formule 5</p> | <p>LA SURCOMPLEMENTAIRE</p> <p><i>Accessible dès la formule 4</i></p> <p>HORS MADELIN</p> <p>→ Un forfait « Chambre particulière en cas d'hospitalisation » jusqu'à 115 €/ jour².</p> <p>→ Jusqu'à 450% de la BR pour les prothèses dentaires².</p> <p>→ Jusqu'à 700€ sur les équipements optiques².</p> <p>→ Un forfait « Médecine douce » jusqu'à 310 €/an².</p> <p>→ Un forfait « naissance/adoption » de 700 €.</p> |
|--|---|
|--|---|

¹**FOCUS DPTAM** : Le **DPTAM** est un dispositif remplaçant le CAS (contrat d'accès aux soins). Il vise à encadrer les dépassements d'honoraires que pratiquent les médecins du secteur 2, qui fixent eux-mêmes les tarifs de leur consultation. Pour permettre à votre client de savoir si son médecin est signataire de l'accord, il peut se connecter à : <http://annuaire.sante.ameli.fr/>

²Formule 6 + surcomplémentaire

BONUS FIDELITE

Des niveaux de garantie évolutifs dès la 2^{ème} année sur :

- Les honoraires en hospitalisation.
- Les prothèses dentaires.
- Les médecines douces (ostéopathie, diététique...).

ASSISTANCE :

- **En cas d'hospitalisation** : aide à domicile, aide-ménagère, transfert des enfants au domicile d'un proche, garde des enfants à domicile, portage des repas à domicile, garde des animaux de compagnie, services à domicile (coiffeur, esthéticienne...).
- **Aide à l'aidant** : téléassistance au domicile de la personne dépendante, aide à domicile auprès de la personne aidée, hébergement temporaire dans un établissement approprié.
- **Service de téléconsultation médicale** : possibilité de consulter gratuitement un médecin par téléphone ou par vidéo, et de bénéficier si nécessaire de la délivrance immédiate d'une ordonnance. Service accessible partout en France et à l'étranger, 24h/24 et 7j/7. *10 consultations par an et par bénéficiaire (20 consultations en cas d'Affection Longue Durée (ALD)).*

3. LES CONDITIONS D'ADHESION

→ **QUI PEUT ETRE GARANTI ?**

- **ADHÉRENT** : TNS de 18 à 70 ans inclus.
- **CONJOINT / CONCUBIN / PACSE** : TOUS REGIMES, de 18 à 70 ans inclus.
- **ENFANTS** : TOUS REGIMES, jusqu'à 26 ans.

→ **FORMALITES MEDICALES ET DELAIS D'ATTENTE :**

Aucune formalité médicale, aucun délai d'attente.

→ **DATE D'EFFET :**

- Au plus tôt, à J+1 de la saisie sur le www.sollyazarpro.com
- Effet différé possible jusqu'à 12 mois.

4. LES TARIFS

Les grilles tarifaires sont disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com

→ **AVANTAGES TARIFAIRES :**

- **10%** sur la cotisation du couple, dès lors que le conjoint adhère au contrat.
- **Gratuité** à partir du 3^{ème} enfant.

→ **FRACTIONNEMENTS POSSIBLES :**

- Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.
- Pas de frais de fractionnement.

→ **MODES DE PAIEMENTS POSSIBLES :**

- A l'adhésion : Carte Bleue ou prélèvement automatique sur compte bancaire de l'adhérent.
- Aux échéances : prélèvement automatique sur compte bancaire de l'adhérent le 6 ou 11 de chaque mois (au choix).

Frais d'adhésion à l'association GPMA : 7€, permettant la déductibilité MADELIN.

 **COMMISSIONNEMENT**

Précompte : 30/10 ou TCV linéaire de 0 à 30%
Précompte Avancé si paiement CB 30/10

 **Possibilité d'aménagements***

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100 % :
Frais d'adhésion : 0€, 30€, 50€, 70€ ou 100€
Frais récurrents mensuels : 0€, 1€ ou 2€

* Renseignez-vous auprès de votre Chargé du Développement Commercial

5. L'ADHESION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE L'ADHESION :

- Adhésion immédiate sur le www.sollyazarpro.com, avec possibilité de signature électronique du Certificat d'adhésion et paiement par CB ou prélèvement. En cas de prélèvement, celui-ci est déclenché à J+8 de la date d'effet.
- Edition dès la souscription de l'attestation provisoire de tiers-payant généralisée valable 45 jours.
- Envoi de l'attestation définitive de tiers-payant à J+30 de la date d'effet de l'adhésion.

→ QUALITE DE LA GESTION :

- Des remboursements effectués sous 48h dès réception du décompte.
- Envoi des devis optiques et dentaires sous 48h, à réception du dossier.
- Lien NOEMIE avec la majorité des caisses de RO des TNS : Transmettre l'attestation vitale des assurés pour mise en place immédiate de la télétransmission.
- Ligne téléphonique dédiée pour les assurés pour toute question sur leurs remboursements, la vie du contrat, la situation comptable...
- Edition chaque année de l'attestation de déductibilité fiscale LOI MADELIN.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

→ ACCESSIBILITE :

- Un espace client en ligne pour vos assurés : www.monespaceassure.com
- Possibilité pour l'assuré d'accéder à ses remboursements en temps réel et d'obtenir toutes les informations nécessaires sur son contrat.
- Assistance accessible 24h/24 et 7j/7 avec accès à des garanties très complètes : 01 40 25 53 36.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

GESTION



01 40 82 81 49

01 8005 5000 + 121



60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09



service-commercial@sollyazar.com

productionsante@sollyazar.com
prestationsante@sollyazar.com